

L'an deux mil vingt le huit janvier à dix-neuf heures le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. INGRAND Alain, Maire.

Date de convocation : 30 décembre 2019

**Présents** : Mmes Beaumatin, Goncalves, Guérou, Guet, Veubret, Mrs Giraudeau, Guéret, Ingrand, Prineau, Renaux, Zimmermann.

**Pouvoir** :

**Absents excusés** : Mme Vrignon, Mr Cousset,

**Absent** : Mrs Massé, Pertus,

**Secrétaire de séance** : Mme BEAUMATIN Emmanuelle.

Nombre de Membres en exercice : 15

Nombre de Présents : 11

Nombre de votants : 11

**OBJET : 1. Décision Modificative n° 1 du Budget Principal**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14

Vu la délibération du conseil municipal n° 10 du 03 avril 2019 adoptant les budgets primitifs 2019

Considérant que depuis lors, des situations nouvelles se sont fait jour, en dépenses et en recettes pour des opérations réelles ou d'ordre budgétaires

Suite à l'augmentation des attributions de compensation alloué à la Communauté de Communes Vals de Saintonge, il est nécessaire d'apporter des modifications aux montants des crédits autorisés pour les chapitres concernés, tout en respectant les équilibres du budget

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

**ADOpte** la décision modificative n° 1 de l'exercice 2019 telle que détaillée comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Recettes

C/739211 : + 4 210,21 €

C/60632 : - 4 210,21 €

Fait et délibéré à La Vergne les jour mois et an susdits

Ont signé au registre : Tous les membres présents

Pour copie conforme

Le Maire,

Alain INGRAND